



COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Téléphone : 890-8099

Télécopieur : 412-7302

Le 17 septembre 2020

Docteur Fabrice Brunet
Président-directeur général
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Objet : Avis du conseil multidisciplinaire au président-directeur général concernant la pratique professionnelle des psychologues, neuropsychologues et sexologue du CHUM au cœur d'une pratique collaborative

Docteur Brunet,

En réponse au mandat que vous avez confié au comité exécutif du conseil multidisciplinaire visant à faire un état de situation sur la pratique professionnelle de ses membres au cœur d'une pratique collaborative, celui-ci a entamé une tournée à cet effet auprès de ses membres en juin 2019.

Les objectifs ciblés par la démarche sont les suivants :

- Effectuer un état de situation par le portrait SERGIP (soins, enseignement, recherche, gestion, innovation et partenariat patient);
- Identifier les écarts présents ainsi que des pistes de solutions associées;
- Émettre un avis et recommander des moyens ou actions permettant aux membres du CM d'exercer leur profession de façon optimale.

L'équipe du Service de psychologie a ainsi été rencontrée le 9 octobre 2019 par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire et la Direction des services multidisciplinaires. Nous aimerions soulever que l'écart observé entre la rencontre et la parution de l'avis est causé notamment par la situation pandémique du SARS-CoV-2, COVID-19.

Nous vous soumettons ici notre avis à l'égard de la pratique professionnelle des psychologues, neuropsychologues et sexologue du CHUM.

Considérant que :

- La mission du CHUM est de soigner et guérir les patients adultes, en plus d'améliorer la santé de la population adulte et vieillissante grâce à nos expertises uniques et nos innovations;
- Le CHUM a une vocation de soins, de recherche, d'enseignement, de promotion de la santé ainsi que d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé;

- Plusieurs actions permettent au CHUM de concrétiser cette mission, dont :
 - Prodiguer les meilleurs soins spécialisés et surspécialisés pour l'ensemble de la population;
 - Identifier les besoins des patients et développer des solutions novatrices grâce à la recherche;
 - Participer activement au développement de la pratique des futurs professionnels de la santé et des intervenants du réseau et transmettre ses connaissances et son savoir-faire à la population et à nos patients;
 - Promouvoir la santé et le mieux-être;
 - Évaluer et améliorer les méthodes d'intervention en santé en place;
- Le CHUM est un établissement universitaire, un lieu de connaissances et de transfert du savoir, d'innovation, de technologies et de pratiques de pointe, mais il est aussi un milieu humain;
- Les indicateurs de performance en vigueur dans les services et départements cliniques servant de base comparative inter-établissements, la prestation de soins à la clientèle est fortement privilégiée au détriment d'autres activités non thérapeutiques pourtant essentielles à un centre hospitalier universitaire, tels que le développement de la pratique professionnelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation.

En ce qui a trait plus particulièrement au Service de psychologie ;

- 21 ETC sont attirés au Service de psychologie, dont:
 - 14,2 ETC en psychologie;
 - 5,8 ETC en neuropsychologie;
 - 1 ETC en sexologie;
- Les professionnels du Service de psychologie du CHUM mettent en lumière que :
 - Les clientèles référées en psychologie, en neuropsychologie et en sexologie au CHUM sont complexes et nécessitent une prise en charge adaptée à cette complexité;
 - Ces professionnels s'impliquent grandement dans le développement de la pratique clinique et font rayonner leur expertise au CHUM comme ailleurs;
 - Les psychologues décrivent une perte d'autonomie professionnelle au détriment d'une psychiatrisation des soins, ayant comme impacts, entre autres :
 - un accès restreint de la clientèle aux services psychologiques;
 - une mauvaise utilisation des ressources dans l'établissement;
 - une détérioration du climat de travail au sein de ce service;
 Cette situation s'illustre par exemple en oncologie par le projet de dépistage de la détresse psychologique;
 - L'accessibilité aux services psychologiques est un défi de taille en raison de :
 - Listes d'attente très longues dans plusieurs secteurs, notamment en oncologie, neurologie, centre des naissances et en transplantation pulmonaire ou hépatique, les cas étant plus complexes et les effectifs jugés insuffisants;

- L'arrimage des offres de services de groupe en psychiatrie et celle du service de psychologie;
- Manque d'accès à des salles de consultation pour les professionnels;
- Cette accessibilité restreinte aux services de psychologie entraîne des délais de prise en charge amenant des impacts négatifs sur la qualité des soins aux patients et induit une pression accrue sur les professionnels;
- Cette pression ressentie par les professionnels dégrade le climat de travail au sein de l'équipe ayant notamment pour impact de limiter le recrutement;
- Le temps des professionnels est limité quant au développement de la pratique professionnelle, de même que pour s'investir dans des projets d'innovation;
- Les professionnels du Service de psychologie sont très impliqués dans l'enseignement clinique auprès des internes, dont environ vingt sont accueillis annuellement pour des stages d'une durée de 6 à 12 mois;
- Ces professionnels offrent également de l'enseignement aux résidents en médecine ainsi qu'aux bénévoles de l'organisation;
- L'enseignement s'avère toutefois un défi pour les cliniciens, ceux-ci ayant la perception que leur rôle de superviseur n'est pas reconnu à sa juste valeur et n'étant pas dégagés de leur charge clinique pour ce faire;
- Ces cliniciens figurent parmi les membres du conseil multidisciplinaire les plus impliqués en recherche. Ils déplorent toutefois être peu libérés à cet effet et devoir s'y consacrer sur leur temps personnel pour la plupart d'entre eux;
- Actuellement, ces professionnels sont impliqués dans 26 projets de recherche dont :
 - 4 en tant qu'investigateurs principaux;
 - 4 en tant qu'investigateurs;
 - 18 en tant que collaborateurs.
- L'expertise des professionnels contribue au rayonnement du CHUM par de nombreuses publications d'articles scientifiques et de chapitres de livre, de présentations à des congrès, de conférences et de participation à divers comités;
- Les professionnels déplorent un alourdissement de leurs tâches au niveau clérical et de l'entrée des données statistiques dans les outils informatiques disponibles;
- Plusieurs patients partenaires sont impliqués dans les comités d'amélioration continue ainsi que dans les projets de recherche auxquels les professionnels participent. Bien que ceci soit accueilli favorablement par les professionnels, ceux-ci soulèvent des préoccupations quant aux conflits de rôles parfois relevés (par exemple entre le rôle de patient partenaire et celui de collègue). Les professionnels soulèvent également une connaissance parfois insuffisante des limites de leur rôle de patient partenaire ainsi qu'au niveau de la confidentialité des informations concernant la clientèle.

Le conseil multidisciplinaire est d'avis que :

- Afin d'assurer des services de qualité répondant aux besoins de la clientèle et de préserver l'autonomie professionnelle des psychologues, il serait pertinent de:
 - Informer davantage les médecins traitants des différents types d'intervention en psychologie afin que les demandes de consultation soient mieux ciblées par rapport aux besoins des patients;

- Impliquer les psychologues dans un groupe de travail avec les psychiatres afin d'instaurer un climat de pratiques collaboratives;
- Des postes de cliniciens soient ajoutées afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et d'assurer la réalisation des différentes missions;
- Les cliniciens puissent plus facilement avoir accès aux salles de consultation requises pour l'exercice de leur pratique;
- Les liens entre le CHUM et les partenaires du réseau soient renforcés afin d'améliorer l'accès pour la clientèle aux services offerts par ces professionnels en fonction du mandat des établissements concernés et diminuer ainsi les listes d'attente au CHUM. À cet effet, il serait pertinent d'inclure des professionnels du Service de psychologie dans les travaux menés par le COFR;
- Des stratégies soient mises en œuvre pour informer les médecins des critères de référence au Service de psychologie;
- La rémunération des cliniciens du Service de psychologie agissant à titre de superviseurs, au même titre que d'autres professionnels de la Direction des services multidisciplinaires, permettrait une reconnaissance de leur implication en enseignement;
- Une valorisation et une reconnaissance officielle du temps accordé au développement de la pratique, à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation est une nécessité eu égard à la mission du CHUM, au même titre que la prestation de soins et de services;
- Les indicateurs de performance devraient non seulement être définis pour les activités cliniques, mais tenir compte également du développement de la pratique professionnelle, des activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Ceci constituerait une reconnaissance concrète de l'importance accordée à ces facettes de la mission d'un CHU;
- Une révision de la répartition des tâches cléricales effectuées par les professionnels ainsi que celles effectuées par le personnel de soutien du Service soit entreprise afin d'optimiser le temps des professionnels auprès de la clientèle;
- Une attention soit portée quant à la définition des rôles et fonctions des patients partenaires afin de les guider davantage dans leurs tâches auprès de la clientèle et des équipes de soins;
- Le Service de psychologie pourrait contribuer plus activement à la sélection des patients partenaires en collaboration avec le Service de la promotion de la santé à la DQEPE.

En terminant, soyez assurés que notre avis s'inscrit dans une démarche de collaboration et que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire se rend disponible pour échanger avec vous concernant le contenu de celui-ci.

Veuillez agréer, Docteur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gabriel Seyer
Président du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CHUM

c.c. Dr Régent-L. Beaudet, président du conseil d'administration, CHUM
M. Martin Demers, directeur, DSM
Mme Lysanne Goyer, chef du Service de psychologie et du Service des soins spirituels